Historique du 18e Dragons – 1744-1790 - extrait de l'Historique du 18e régiment de dragons, 1744-1894 – Auteur : Cuel, F. capitaine d'après les documents du Ministère de la Guerre et ceux laissés au corps par M. le lt-colonel Torel – Editeur : Paris – Imprimerie : Noizette et Cie -1895 – sources : gallica.bnf.fr/BnF – droits : domaine public – saisie 2023

HISTORIQUE

DU 18e REGIMENT DE DRAGONS

1744 – 1790

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL DE BEAUCHESNE

Mon Général,

Chargé par vous, mon Général, de rassembler les annales du Régiment, j'y ai mis la conscience sur laquelle vous m'aviez fait l'honneur de compter. J'aurais désiré plus, j'aurais voulu vous rendre l'émotion que j'ai ressentie en parcourant les fastes de ce passé. Que de hauts faits et que de labeurs !

Ce n'est pas seulement une épopée, indéfiniment déroulée, où l'enthousiasme chevaleresque et le plus incroyable héroïsme sont la note ordinaire et sans cesse répétée ; ce n'est pas seulement . son théâtre qui nous frappe, cette Europe tant sillonnée, avec ses noms familiers à force de victoires, et qui nous donne à la fin l'impression d'un champ trop petit pour les géants qui furent nos pères ; c'est aussi, sous tant de prodiges, le sentiment d'une simplicité plus haute encore : le travail obscur et le dévouement sans phrases.

Et nous sommes les héritiers de cette gloire ! Cette France, c'est la nôtre ! Ces armées, ces preux, ce 18e Dragons tant de fois fauché et renouvelé toujours, c'est nous-mêmes à présent, par un enchaînement qui n'a pas été rompu.

Si pour peindre tout cela, le cœur avait suffi, j'y serais peut-être parvenu. Plus la tâche était lourde, mon Général, plus vous m'avez témoigné d'estime en me la confiant.

Capitaine F. CUEL.

Meaux, 1er Janvier 1894.

CHAPITRE PREMIER

Origine du régiment « Dragons du Roy ». sa composition. Uniforme. - Etendard. - Premières Campagnes

1744 – 1791

Le premier janvier 1744, il existait quinze régiments de Dragons sur pied, composés chacun de seize compagnies.

L'ordonnance royale du 24 janvier de la même année prescrivit que les quinze régiments ne conserveraient que quinze compagnies de cinquante hommes et qu'il serait formé, avec les seizièmes compagnies supprimées, un nouveau régiment composé comme les autres de quinze compagnies formant cinq escadrons.

Ce nouveau régiment reçut le nom de « Dragons du Roy » et prit le quatrième rang dans l'arme des Dragons, après le Régiment Royal. Son origine explique sa devise, que ses guidons en soie bleue, bordés et frangés d'or, portaient au-dessous du soleil royal : *Multorum virtus in uno.*
Il fut organisé à Metz le 4 avril 1744.
Le procès-verbal de son organisation, conservé aux archives du Ministère de la Guerre, donne sa composition. Voici ce document :

COMPOSITION DU REGIMENT « DRAGONS DU ROY »
Créé par Ordonnance royale du 24 janvier 1744, qui porte qu'il marchera après le Régiment Royal.

Aujourd'hui, quatrième jour du mois d'avril mil sept cent quarante quatre, nous, Conseiller du Roy, Commissaire des guerres, employé pour le service de Sa Majesté à Metz, avons, en conséquence de l'ordonnance du 24 janvier dernier, fait la revue des quinze compagnies tirées des quinze anciens régiments de Dragons qui doivent former le régiment de Dragons du Roy ; en conformité de la-dite ordonnance, les quinze compagnies assemblées à cet effet, l'appel ayant été par nous fait, elles se sont trouvées composées, savoir :

Le sieur de MALEVIELLE, capitaine, présent.
Le sieur de la RUE, lieutenant, présent.
Le sieur du TESTE, cornette, absent.
Le sieur LANCE, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers
1 Tambour
46 Dragons, y compris : 5 à l'hôpital de Metz et 2 par congé. Faisant en tout 50 Dragons.
50 Chevaux, dont 1 éclopé.

Compagnie d'ORMENANS sortie du Régiment Mestre de Camp général pour former la Lieutenance-Colonelle dudit Régiment du ROY.

Le sieur Marquis d'ORMENANS, capitaine, présent.
Le sieur de GRANDCHAMP, lieutenant, présent.
Le sieur de LOULANT, cornette, présent.
Le sieur THIBAULT, maréchal des logis, présent
3 Brigadiers.
1 Tambour.
46 dragons, y compris : 1 à l'hôpital de Metz et 1 par congé. Faisant en tout 50 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de NANTHIAT, sortie du Régiment de Beaufremont pour former la compagnie du commandant du 3e escadron dudit Régiment du Roy :

Le sieur de NANTHIAT, capitaine, absent.
Le sieur DROUHOT, lieutenant, présent.
Le sieur du CHEILA, cornette, présent.
Le sieur REIGNAULT, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.

33 Dragons, y compris : 3 à l'hôpital de Montmédy et 5 par congé. Faisant en tout 37 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de la SARLADIE, sortie du Régiment d'Orléans pour former la compagnie du commandant du 4e escadron dudit Régiment du Roy :

Le sieur de la SARLADIE, capitaine, présent.
Le sieur de ROUZIERES, lieutenant, présent.
Le sieur LAFOND, cornette, présent.
Le sieur DIDON, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
46 Dragons, y compris : 8 à l'hôpital de Metz et 1 à celui de Château-Thierry. Faisant en tout 50 dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de BAINS, sortie du Régiment de Nicolaï pour former la compagnie du commandant du 5e escadron dudit Régiment du Roy :

Le sieur marquis de BAINS, capitaine, absent.
Le sieur de MOULEZIN, lieutenant, présent.
Le sieur de LANCRY, cornette, présent.
Le sieur GALLET, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
39 Dragons, y compris : 3 à l'hôpital de Brissac. Faisant en tout 43 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de VOSSIEUX, sortie du Régiment de Mailly :

Le sieur de VOSSIEUX, capitaine, présent.
Le sieur de CLAIRVAUX, lieutenant, absent.
Le sieur de la FOLIE de JOUX, cornette, présent.
Le sieur LEROY, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
45 Dragons, y compris : 1 à l'hôpital de Metz, 3 à l'hôpital de Landrecies et 3 par congé. Faisant en tout : 49 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de DUCLOS, sortie du Régiment de Surgères :

Le sieur DUCLOS, capitaine, présent.
Le sieur FAYET, lieutenant, présent.
Le sieur DUPEROUX, cornette, présent.
Le sieur de BEAULIEU, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.

Ancestramil

1 Tambour.
46 Dragons, y compris : 1 à l'hôpital de Nogent-le-Rotrou et 3 par congé. Faisant en tout 50 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de SIOUGEAT, sortie du Régiment de Vibraye :

Le sieur de SIOUGEAT, capitaine, présent.
Le sieur de la BADIE, lieutenant, présent.
Le sieur MAZIER, cornette, présent.
Le sieur ALBENE, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
46 Dragons, y compris : 2 à l'hôpital de Metz, 1 à l'hôpital de Dijon et 2 par congé. Faisant en tout 50 Dragons.
50 Chevaux.

Compagne de PINOT, sorite du Régiment de l'Hôpital :

✠ Le sieur de PINOT, capitaine, présent.
Le sieur d'ESSART, lieutenant, présent.
Le sieur de MOMINGE, cornette, présent
le sieur LACROIX, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
46 Dragons, y compris : 2 à l'hôpital de Metz, 2 aux hôpitaux de Gray, de Champlitte et 3 par congé. Faisant en tout 50 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de l'EPERONIERE, sortie du Régiment de la Reine :

✠ Le sieur de l'EPERONIERE, capitaine, présent.
Le sieur COLLIN, lieutenant, présent.
N. cornette.
Le sieur GREMIERE, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
38 Dragons, y compris 2 resté avec 2 chevaux éclopés, l'un à Rodez, l'autre à Autun et 1 par congé. Faisant en tout : 42 Dragons.
50 Chevaux, dont 2 resté éclopés, l'un à Rodez, l'autre à Autun.

Compagnie de la BECASSIERE, sortie du Régiment du Languedoc :

✠ Le sieur de la BECASSIERE, capitaine, présent.
Le sieur de CONNOR, lieutenant, présent.
Le sieur de GAMONT, cornette, absent.
Le sieur GUERGREZ, maréchal des logis, présent.

Ancestramil

3 Brigadiers.
1 Tambour.
45 Dragons, y compris : 1 à l'hôpital de Pézenas, 1 à l'hôpital de Romans, 2 à l'hôpital de Langres et 2 par congé. Faisant en tout : 49 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de VITTENVAL, sortie du Régiment de la Suze :

Le sieur de VITTENVAL, capitaine, absent.
Le sieur PORCHEROT, lieutenant, présent.
Le sieur d'AGEAT, cornette, absent.
Le sieur COCHART, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
39 Dragons, y compris : 2 à l'hôpital de Cambrai et 2 par congé. Faisant en tout : 43 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de BELOSANE, sortie du Régiment d'HARCOURT :

Le sieur de BELOSANE, capitaine, présent.
Le sieur de KUNIG, lieutenant, présent.
Le sieur de CONIGAN, cornette, présent.
Le sieur de PONS, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
42 Dragons, y compris : 2 à l'hôpital de Metz, 3 à l'hôpital de Mantes et 1 resté à Mortagne avec un cheval éclopé. Faisant en tout : 46 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de VALLIER, sortie du Régiment du Dauphin.

Le sieur VALLIER, capitaine, absent.
Le sieur de la BLINIERE, lieutenant, présent.
Le sieur de MONREPOS, cornette, présent.
Le sieur LEGROS, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
44 Dragons, y compris : 1 à l'hôpital de Metz, 1 à l'hôpital de Saint-Omer, 1 à l'hôpital de Sedan et 1 resté à Dunkerque avec un cheval éclopé. Faisant en tout : 48 Dragons.
50 Chevaux.

Compagnie de PLUART, sortie du régiment Colonel-Général :

Le sieur de PLUART, capitaine, absent.
Le sieur de COETTANDO, lieutenant, présent.
Le sieur de SAINT-ROMAIN, cornette, présent.

Ancestramil

Le sieur d'HERBAULT, maréchal des logis, présent.
3 Brigadiers.
1 Tambour.
36 dragons, y compris : 2 à l'hôpital de Metz et 4 par congé. Faisant en tout : 40 Dragons.
50 Chevaux.

Lesquelles quinze compagnies, nous avons incorporées pour former dorénavant et à commencer de ce jour, le régiment de Dragons du Roy et dressé un contrôle signalé des hommes et des chevaux dont chacune desdites compagnies se trouve composée, suivant qu'il est ci-devant expliqué, dont il sera par nous remis un extrait à chaque capitaine.
Après quoi nous avons fait prêter serment aux officiers et Dragons des quinze compagnies dudit Régiment de bien et fidèlement servir, de reconnaître :

M. le comte de CREIL pour leur mestre de camp, lieutenant ;
M. le marquis d'ORMENANS, pour lieutenant-colonel ;
M. de MALEVIELLE, pour major ;
M. de ROCHEFORT, pour ayde-major ;

tous présents et les autres capitaines et officiers se trouvant à leur teste et de leur obéir en tout ce qu'ils leur ordonneront pour le service de Sa Majesté, sans difficulté, sous les peines portées par ses Ordonnance dont nous avons fait lecture à la teste des compagnies, ainsi que ladite ordonnance du 24 janvier dernier, portant création dudit Régiment à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.
Fait par nous, Commissaire des guerres, susdit, à Metz, les jour et an que dessus.
Signé : illisible.

Il résulte du procès-verbal qui précède que l'effectif du Régiment à sa formation est de :
46 officiers, 637 hommes de troupe, 712 chevaux.

L'uniforme est le suivant : habit bleu avec parements, doublure et veste rouges ; boutonnières et aiguillettes jaunes ; boutons jaunes ; manteau bleu ; bonnet bleu doublé de rouge et bordé de jaune ; culotte de peau chamois ; bottines ; bas blancs ; chapeau bordé d'or fin, cocarde noire ; buffleteries blanches.
Équipage du cheval, bleu avec galon et fleurs de lis jaunes.
Armement : fusil d'infanterie avec baïonnette, 30 cartouches dans la giberne ; sabre à poignée de cuivre, de 33 pouces de lame avec fourreau en cuir, cordon de sabre jaune, un pistolet et un outil attachés à l'arçon de la selle.

1744. — L'année même de sa formation, le régiment Dragons du Roy débute à l'armée de Moselle sous le Maréchal **de NOAILLES** ; il donne au combat de Saverne, à l'attaque des retranchements de Sufflenheim, près Haguenau, et assiste au siège de Fribourg qui se rend après trente-huit jours de tranchée ouverte, le 5 novembre. Il prend part, pendant ce siège, à un assaut dans lequel M. **de L'EPERONIÈRE**, Capitaine, est blessé à la tête de sa compagnie, sous les yeux de M. **de CONTADES**. Il passe l'hiver en Souabe.

1745. — Il reste sur le Rhin.

1746.— Il est appelé à l'armée de Flandre, sous le Maréchal **de SAX**E ; il combat devant Mons, Charleroi, Namur, et prend part à la bataille de Raucoux, le 11 octobre.
Au mois de novembre, il part pour la Provence, où il assiste à l'affaire de Castellane et fait beaucoup de prisonniers ; il contribue, sous le Maréchal **de BELLE-ISLE,** à faire lever le siège d'Antibes et à repousser les Impériaux au delà du Var, ce qui fut la dernière opération de la guerre en Italie.

1747. — En juillet, il vient au camp de Valence et est ensuite cantonné autour de Briançon.

1748. —Le 10 août, la démission de M. le marquis **d'ORMENANS** ayant été acceptée, le comte **de SCEY** prend le commandement de Roy-Dragons.
« Je viens, Monsieur, de présenter au Roy la démission de M. d'Ormenans, Sa Majesté a bien voulu, ainsi que vous l'avez désiré, accorder son régiment de Dragons à M. le comte de Scey qui en paiera le prix sur le pied de soixante mille livres. Elle a réglé qu'à l'avenir ce Régiment sera taxé à quatre-vingt mille livres et que M. le comte de Scey ne vendra celui de Languedoc, dont il est pourvu, que cent mille livres. Je vous prie d'être persuadé que je suis charmé d'avoir pu contribuer, en cette occasion, à une chose qui pouvait convenir à la situation de M. le comte de Scey, et à l'intérêt que vous prenez à ce qui le regarde. Je dois aussi vous informer que le Roy a accordé à M. d'Ormenans une pension de trois mille livres sur le trésor royal dont moitié réversible à Madame d'Ormenans. J'ay l'honneur d 'estre avec un très sincère et très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« D'ARGENSON. »

(Copie d'une lettre de M. **d'ARGENSON** à M. le Maréchal **de DURAS**, écrite de Compiègne, le 10 août 1748.)

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ce document le portrait que le prince **de MONTBAREY**, dans ses mémoires, trace du comte **de SCEY** : « Le comte de Scey, homme de la naissance la plus distinguée, était le fils aîné de la sœur de mon père, qui était restée veuve de bonne heure et seule chargée de l'éducation de ses quatre enfants Le comte de Scey, après avoir été capitaine de cavalerie et s'être distingué à la guerre par son courage, recherché par son esprit par toutes les personnes qui pouvaient s'y connaître, avait été nommé colonel du régiment du Roi-Dragons, à la paix de 1748.
« Le Maréchal de Duras, qui avait commandé en chef dans la province de Franche-Comté, avait pris infiniment de goût pour le jeune comte de Scey dont il avait apprécié l'esprit et le mérite. Il l'avait engagé à le suivre à la Cour, et lui avait fait faire connaissance avec la marquise de Pompadour, alors favorite de Louis XV, qui le prit sous sa protection. Ce fut elle qui, lors de la promotion qui suivit la paix, dit à M. d'Argenson, Ministre de la Guerre, que l'intention du Roi était que le comte de Scey fût nommé colonel d'un régiment. Ce ministre jaloux, et qui voulait que les militaires ne pussent obtenir des grâces que par son canal, très mal disposé d'ailleurs pour le neveu de mon père, envers lequel il avait eu des torts, crut pouvoir, tout en obéissant à la favorite, détruire l'effet de la grâce accordée, en faisant nommer le comte de Scey, qu'il savait d'une fortune médiocre, à un régiment de Dragons dont la finance était de 100.000 francs ; mais les amis du comte de Scey vinrent à son secours dans ce moment intéressant et la malveillance du Ministre fut déjouée.
« La conduite du comte de Scey, à la tête de son régiment, pendant la paix, et pendant la guerre de 1756, dont il fit toutes les campagnes et la dernière comme Maréchal de Camp, lui valut une réputation et une véritable considération militaire. Son assiduité à faire sa cour à Louis XV qu'il suivit dans tous ses voyages fit, connaître la tournure piquante de son esprit, et d'autant plus qu'il

affecta toujours de contraster, par ses principes d'ancienne chevalerie, avec la dépravation qui s'était introduite parmi les courtisans. Sa faveur se soutint toujours égale, malgré le contraste, et Louis XVI le nomma Lieutenant général de ses armées en 1780. » (Mémoires du prince de Montbarey, page 196, tome 111.)

L'originalité du comte **de SCEY** n'était pas moins célèbre que sa bravoure. Les Mémoires du duc **des CARS** récemment publiés, rapportent cette piquante anecdote :

« Dans un voyage du Roi à Bellevue, je me trouvais le premier arrivé et seul dans le salon. Un courtisan que je ne connaissais point entra et me salua ; nous nous toisâmes pendant quelques minutes ; il rompit le silence le premier : « Monsieur, me dit-il, nous ne nous connaissons pas encore parce que vous êtes jeune, et que je viens de passer douze ans sans paraître ici. Vous et moi nous portons l'habit uniforme « des voyages », nous allons souper tous deux avec le Roi, nous sommes donc faits pour nous connaître. Faites-moi un plaisir, dites-moi comment vous vous appelez. Mon âge me permet cette question ; d'ailleurs je le saurai dans un quart d'heure, comme vous pourrez vous-même savoir aussi et mon nom et la réputation que j'ai d'être un original.
« Je ris beaucoup de cette franchise et je me nommai — « Quoi ! poursuivit-il, « seriez-vous le frère du grand des Cars, qui a eu un régiment de cavalerie de son nom, que j'aime et connais beaucoup ? — Précisément. — Etes-vous colonel ? — « Non, je ne suis encore que capitaine du régiment du Roi-Cavalerie. — Monsieur le chevalier, vous êtes homme de qualité, vous avez cinq pieds six pouces, je veux que vous ayez un régiment de dragons. L'original qui vous parle ainsi est le Comte de Scey ; c'est parce que j'ai fait la guerre comme colonel du régiment du Roi-Dragons que je veux que vous en ayez un. C'est l'arme dans laquelle il y a le plus à se distinguer. — J'accepte volontiers un augure aussi agréable, répondis-je, mais la finance de ces régiments est plus forte que celle des autres armes, et je suis cadet. — Celle du régiment du Roi m'a été remboursée quatre-vingt mille francs par M. de Créqui, dit-il, c'est toute ma légitime paternelle, n'importe, vous y mettriez volontiers quarante mille francs, et, quant à l'autre moitié, si je suis de retour en Franche-Comté, mandez-moi que vous êtes nommé, et, courrier par courrier, je vous enverrai une lettre de change de quarante mille francs.
« Cet homme qui, dans le début et le cours de cette conversation, m'avait effectivement paru aussi original qu'il en convenait lui-même, me parut, à la fin de notre dialogue, être de plus un vrai, loyal et généreux chevalier ; bientôt toutes les personnes à qui je racontai cette rencontre m'assurèrent qu'il était homme à faire comme il le disait.
Il ne s'en tint pas là : peu de jours après, il entra chez moi à Versailles : « Je vous apporte, me dit-il, un régiment de dragons, et ce même régiment du Roi avec lequel j'ai souvent sabré les ennemis. Créqui est ennuyé d'être ancien colonel pendant la paix, il vous cèdera son régiment pour quatre-vingt mille francs, mais il veut être assuré d'être Maréchal de Camp à son tour, et, comme il n'est pas moins original que moi, il ne veut faire aucune démarche. Vous êtes bien en Cour, c'est à vous à les faire. — Je suis sûr, monsieur le comte, répondis-je, que vous remplissez effectivement une commission de M. de Créqui, mais ma première démarche, ce me semble, est de me faire autoriser par lui de vive voix. Je vais l'aller voir à Paris et me concerter avec lui.— Allez, allez, « ne perdez pas de temps. » Je fus le même jour à Paris et revins le soir à Versailles avec pleins pouvoirs de M. de Créqui de demander son régiment.
« Dans peu de jours, j'eus l'agrément du Ministre et le consentement du Roi. Mais tout d'un coup le bruit se répandit que l'on enverrait seize mille hommes aux ordres de M. de Castries pour soutenir le Roi de Suède Gustave III, dans la révolution qu'il projetait, et, sur ce bruit, Créqui vint me

redemander sa parole, ne voulant pas quitter son régiment dans un moment où une guerre pouvait survenir. Je la lui rendis, et il ne fut plus question de rien entre lui et moi, quoique le bruit de guerre s'évanouit très incessamment ; il m'en resta le vif désir d'avoir un régiment de dragons. » (Mémoires du duc des Cars, Colonel du régiment de Dragons-Artois, brigadier de cavalerie, premier maître d'hôtel du Roi.

1748. — Le Régiment est à Schelestadt pendant les négociations du traité de paix d'Aix-la-Chapelle.
Le 1er septembre, il est réduit, en prévision de la paix qui sera signée le 18 octobre, à 8 compagnies montées formant 2 escadrons et à 4 compagnies à pied.

1749. - Le Régiment est à Sens.

1750. — A Metz : le galon du bonnet prend les couleurs royales (bleu, blanc, rouge) ainsi que les galons de la housse du cheval.

1751. — A Salins.

1753. —A Verdun.

1754. — Il fait partie du camp de Plobsheim, en Alsace, et se rend ensuite à Lyon, à Saint-Chamond et au Puy. Le 18 août 1755, en prévision d'une nouvelle guerre, il est remis à 16 compagnies montées, formant 4 escadrons.

REGIMENT ROY-DRAGONS
SA COMPOSITION EN 1750

ETAT-MAJOR

M. LE COMTE DE SCEY	Mestre de camp
M. de MALEVIELLE	Lieutenant-colonel
M. DE NANTHIAT	Major
M. DE VOSSIEUX	commandant les dragons à pied
M. GROS	Capitaine ayde-major
M. DU CHAYLAR	2e ayde-major
M. DE GERMIGNY	Cornette

Compagnie de Duclos
M. LE CHEVALIER DUCLOS, capitaine
M. ANDRE, lieutenant
LE SIEUR DUCHAINNE, maréchal des logis

SAINT-FRANÇOIS, *B.* D'ARNIS.

L'ALLEGRESSE, *B.*
LA JEUNESSE.
LA ROSE.
LA VIOLETTE.
VA DE BON COEUR.
SAINT-JEAN.
BRIN D'AMOUR.
DUMONT.
L'EMPEREUR.
GUILLOT.
BEQUET.
Le GEAY.
FABRE.
MALIORAS.
Total

DE GOURNAIS.
MILOT.
MUNIER.
COLIN.
BOUSSON.
BAILLY.
PAMARD.
SAIGNARD.
GUILLARD.
MICHAUD.
JACQUOT.
SAINT-JOSEPH.
Le GENDRE.
BELLEFLEUR
30

Compagnie de PINOT
M. DE PINOT, capitaine
M. COCHARD, lieutenant
Le SIEUR MARCHIVE, maréchal des logis

SAINT-HAULAIRE, *B.*
COURCEL, *B.*
LINOIR.
SAINT-JACQUES.
BELLEHUMEUR.
VIRTE.
LAGRANGE.
TREILLARD.
POSNIOR.
COMTOIS.
JOULIE.
VA DE BON COEUR.
PRUD'HOMME.
La VALLEE.
ESCAR.
Total

CADOR.
LAROSE.
SAINT-PIERRE.
CERCY
MARTIAL.
VERMA.
DEMARVIS
La FLEUR.
DESMARTEAUX.
JOLY.
CHRETIEN.
SAINT-JOSEPH
LAURENT.
PERRIN.
Le HAUBOIS.
30

Compagnie de l'Eperonière
M. DE l'EPERONIERE, capitaine
M. Le CHEVALIER DE L'EPERONIERE, lieutenant
Le SIEUR TREMIER, maréchal des logis.

POIX, *B.*

BONNET.

La LIBERTE, *B.*
SAINT-GERMAIN.
BOURBON.
FOURNIER.
PICARD.
LAFORGE.
MARSILLY.
La JOYE.
Le FEVRE.
RIPERT.
CALMARD.
La PERROUZE.
La JEUNESSE.
BUCHEE.
Total

SAINT-FRANCOIS.
SAINT-PIERRE.
FRANCOEUR.
Le COMTE.
MEREY.
La DOUCEUR.
MOURTIR.
VA DE BON COEUR.
CHAPOIS.
DESMARE.
SAINT-SUPLICE.
FRANCOEUR.

FERVAC.
29

Compagnie de la Bécassière
M. DE LA BECASSIERE, capitaine.
M. DE MOMINGES, lieutenant.
Le SIEUR PITON, maréchal des logis.

LACERON, *B.*
JOANNES, *B.*
POMEROLLE.
MATHIS.
COQUET.
La DOUCEUR.
BEAUSEJOUR.
VA DE BON COEUR.
LAFERRIERE.
COMTOIS.
LAFONTAINE.
BARBIER.
La ROSE.
SAINT-PIERRE.
SANS REGRET.
Total

SAARLOUIS.
LACOMBE.
DUTRONCHET.
SAINT-ANTOINE.
CHATELAIN.
Le MERCIER.
SAINT-JOSEPH.
La MONTAGNE.
Le BLANC.
La VIOLETTE.
LAMBERT.
LEGRAND.
BOISSET.
FRANCOEUR.
La JOYE
30

Compagnie de Vittenval
M. DE VITTENVAL, capitaine.
M. PORCHEROT, lieutenant.
Le SIEUR FAUGIER, maréchal des logis.

DESLAURIERS, *B.*
SAINT-JEAN, *B.*
La FONTAINE.

HUMBERT.
SAINT-JACQUES.
BEURE.

Des JARDINS.	JOLI-COEUR.
LECLERC.	COMTOIS.
TAILLARD.	GAILLARD.
La FORGE.	DECREUX.
La SAARRE.	MOREL.
SAINT-LEONARD.	VA DE BON COEUR.
SAINT-MARC.	DESFORGES.
BELLEVILLE.	CLADRON.
PLANEY.	LAFLAME.
GODEFROY.	SANS CHAGRIN.
DULONG.	La COURONNE.
CRILLAC.	JOLIBOIS.
Total	30

Compagnie de Belosane.
M. De BELOSANE, capitaine.
M. De La RUE, lieutenant.
Le SIEUR BOULANGER, maréchal des logis.

VERVIN, *B.*	Le ROY.
MAURICE, *B.*	SAINT-PIERRE.
SAINT-MICHEL.	SANS-FACON.
FALAISE.	SAINT-MARTIN.
CHARTON.	L'ENCLUME.
ROGNY.	MONCONDUIT.
JELLIER.	BROVAIN.
CARRY.	SANS SOUCY.
SAINT-JEAN.	BOULEROND.
DEHAUT.	COULOT.
DARA.	SAINT-CHARLES.
FRETEE.	La JEUNESSE.
PETREE.	HACGUET.
LEJEUNE.	M. COLMARD.
DUDOT.	La GARDE.
Total	30

Compagnie de Vallier.
M. De VALLIER, capitaine.
M. THIEBAULT, lieutenant.
Le SIEUR MINARY, maréchal des logis.

BELLEHUMEUR, *B.*	LASONDE.
La DOUCEUR, *B.*	DUPUY.
SAINT-DENYS.	La ROSE.
SAINT-CLAUDE.	VA DE BON COEUR.
La VOLONTE.	La JOYE.

Ancestramil

CENDREY.
MOUCHY.
DELORME.
ROBIN.
LAPIN.
SAINT-JEAN.
FRANOUX.
La JEUNESSE.
La VIOLETTE.
FRANCOEUR.
Total

MEDAILLE.
BRIN D'AMOUR.
LAFLAME.
DAVID.
SAINT-SIMON.
SAINT-JACQUES.
BELLEVILLE.
BEAUSEJOUR.
La TULIPPE.
Le HAUTBOIS.
30

Compagnie d'Oppenord.
M. D'OPPENORD, capitaine.
M. CLAIRVAUX, lieutenant.
Le SIEUR LEROY, maréchal des logis.

JOLIBOIS, *B.*
JOLICOEUR, *B.*
PERSIGNY.
BELLECOUR.
BELIN.
HAUTE ROCHE.
ONFROY.
BONTEMPS.
VA DE BON COEUR.
SANS REGRET.
SAINT-PIERRE.
SAINT-GILLES.
LAPIERRE.
CRULY
MATHEE.
Total

DEGLAND.
BOISSIMON.
PARFOURU.
HEBERT.
BAYEUX.
NANTEIL.
RENAUD.
Le COQ.
Le COMTE.
LEROY.
La RETRAITE.
La DOUCEUR.
ADRIEN.

METZHAUTBOIS.
29

COMPAGNIES A PIED

Compagnie de Villemain
M. De VILLEMAIN, capitaine.
M. De CONYGHAM, lieutenant.
M. De VINAY, cornette.

L'ESCUYER, serg.
DALBASSEY, serg.
DECREUSE, serg.
SAINT-JUDE, *C.*
BELLEGARDE, *C.*
BERNARD.
VAUDAIN.
SAINT-LOUIS.
La JEUNESSE.
CHARTRES.
SAINT-JOSEPH.
FRANCOEUR.
SAINT-LAURENT.
SANS CHAGRIN.
PELAY.

Ancestramil

LURIAU, *C.*
LAFLEUR, *C.*
LACOSTE.
MARQUET.
COMTOIS.
SAINT-REMY.
L'EPINE.
LANCOMME.
La CROIX.
La ROSE.
REVEL.
L'ESPERANCE.
BRIMOU.
CORBIGNY.
VA DE BON COEUR.
SAINT-PIERRE.
La FEUILLADE.
MATHIEU.
JOLICOEUR.
BOULANGER.
La VOLONTE.
TARDY.
SAINT-FRANCOIS.
DUMENIL.
SAINT-ANDRE.
CHARLES.
VERSEL.
TONNET.
BAILLY.
La VIOLETTE.
SOISSONS.
MALFROY.
BRAS-de-FER.
RENAUD.
BIDON.
MOUGIN.
LAFONTAINE.
DIJON.
SAINT-ANTOINE.
BOUVIER.
BRAZON.
NEUVILLE.
DESLAURIERS.
La GENERALLE.
Total 59

Compagnie de Gontau.
M. De GONTAU, capitaine.
M. De MOUREPOS, lieutenant.
M. De BOIS-ROBERT, cornette.

NIVERNAIS, serg.
MARECHAL, serg.
GARRY, serg.
THOUVENEL, *C.*
La PUYADE, *C.*
Le PAPE, *C.*
VA DE BON COEUR, *C.*
La JOYE.
BELLEFIN.
PERRIN.
La FLEUR.
SAINT-AMOUR.
VERDELET.
BRIN D'AMOUR.
BRONDEL.
La JEUNESSE.
GRANDON.
SAINT-MEDARD.
SAINT-MARTIN.
PICARD.
QUINTY.
BOULANGER.
BRETON.
DESLAURIERS.
SANS QUARTIER.
GATINOIR.
BELLE HUMEUR.
DANJON.
La GIROFLEE.
SAINT-PIERRE.
CHEVALIER.
BASTIEN.
SANS FACON.
CHATILLON.
BELLEROSE.
LYONNAIS.
La BRIE.
LEONARD.
SAINT-FRANCOIS.
MONTBRISON.
LAYNELLE.
SAINT-REMY.
SANS SOUCY.
SAINT-ANTOINE.
CHAMPAGNE.
BEAUSEJOUR.
La TENDRESSE.
La VIOLETTE.
MORRA.
La ROCHE.
CHAUMEL.
LAURENT.
SAINT-GEORGES.
GAUTHIER.
M. SERVAL.
La BEGONIE.
M. de BIDERAND.
M. de la CAROLIE.
DELPUCHE.
FLEURY.
Total 60

Compagnie de Saint-Mauris.
M. de SAINT-MAURIS, capitaine.

M. de MOULEZIN, lieutenant ;
M. de HAUSSAY, cornette

REDOND, serg.
CORUAN, serg.
BODERON, serg.
MARC, *C.*
LAURENT, *C.*
RENARD, *C.*
FLEURY, *C.*
ANDRE.
La FLEUR.
PERCHE
BERTEUIL.
BEAUSEJOUR.
PENARD.
La DOUCEUR.
HONORE.

FOUCHERAND.
PARISIEN.
DAVID.
SANS FACON.
Total

HENOQUE.
La VALLEE.
DESCALMEAUX.
NICOLAS.
VA DE BON COEUR.
BAPTISTE.
MARMILLON.
Le NOIR.
SANS CHAGRIN
SAINT-JOSEPH.
SANS-SOUCY.

Noté : CETTE PARTIE DU TABLEAU EST DECHIREE SUR L'ORIGINAL

PAUMIER.
HUMBERT.
GAUDEY.
LEONARD.
GOUVERNEUR.
RENIER.
L'HOMME.
L'EPINE.

Compagnie de Cambis.
M. Le CHEVALIER DE CAMBIS, capitaine.
M. Du PÉROUX, Lieutenant.
M. MORRY, Cornette.

BARBIER, serg.
BLONDIN, serg.
La FAIRUE, serg.
CORDIER, *C.*

VILLIERS.
BELLEROSE.

EVRARD.
BELIN.
CONVERT.
SAINT-CHARLES
VOISIN.
POPULUS.

1756. — Le régiment Dragons du Roi est au Vigan, à Landau et à Neuss, rendez-vous de l'armée du Bas-Rhin, et fait toute la guerre de Sept Ans, en Allemagne.

1757. — II contribue à la prise des places des duchés de Gueldres et de Juliers, à la conquête de l'Ost-Frise, à l'occupation de Meppen, de Venner, de Lur et d'Embden. Au mois de décembre, il joint l'armée du Hanovre à Zell.

Ancestramil

1758. — Cette armée, commandée par le comte **de CLERMONT,** est obligée d'abandonner la Westphalie, le Hanovre et la Hesse, et de rétrograder sur le Rhin, qu'elle passe à Dusseldorf, le 3 avril. Le Régiment bat en retraite avec elle et assiste au désastre de Crevelt, le 18 juin, où la cavalerie, conduite par le comte **de SAINT-GERMAIN,** se bat avec intrépidité, mais éprouve des pertes considérables.

1759. — Les hostilités reprennent au printemps. L'armée du Mein, sous le duc **de BROGLIE,** remporte la victoire de Bergen (13 avril). A cette bataille, le Capitaine **DE PINOT,** détaché avec 200 dragons, par le Maréchal **de BROGLIE**, pour arrêter la tête de l'armée ennemie et retarder sa marche, se bat plusieurs heures sous les yeux de M. le Maréchal qui admire sa conduite.
L'armée française (armées du Mein et du Hanovre réunies) commandée par le Maréchal **de CONTADES**, repasse le Rhin, marche sur Corbach, Paderborn, Bielfeld, Herwarden et Minden, sur la rive gauche du Weser. Là, les deux armées furent en présence et le Régiment prit part à la bataille qui y fut livrée et perdue le 1er août.

1760. — Le Régiment est aux affaires de Corbach (10 juillet), de Warbourg, et il se signale à Radern, en culbutant la cavalerie ennemie établie sur les hauteurs. A Hallemberg, l'escadron du Capitaine **DE L'EPERONIÈRE** se joint fort à propos au 1er escadron qui commençait la charge, prend l'ennemi en flanc et le met en déroute : ce Capitaine fut blessé d'un coup de sabre à la tête.

1761. — Le Régiment du Roi commence la campagne de 1761 au combat de Kindelbrück, en février.
Le 21 mars, dans le combat de Krimberg, un sous-officier nommé **ROGER**, connu au corps pour sa hardiesse et qui fut fait officier en 1763, est détaché en avant avec son peloton. Il découvre une troupe de cavalerie escortant de l'artillerie et des munitions ; il fond sur elle, le sabre à la main, tue le sous-officier qui était à la tête du convoi, le cheval de limon de la première voiture, et arrête la colonne. Promptement rejoint par son escadron, il enlève 7 canons qui sont tournés contre l'ennemi. Après cet exploit dont il lui laissa tout l'honneur, le Capitaine **de la FERRONNAYS** ordonna à **ROGER** de remonter à cheval et de forcer à tout prix le passage du village de Burgemimden, ce qu'il fit.
Le 17 juin, le Régiment assiste à une affaire devant Goettingue, le Capitaine **de GERMIGNY** y reçoit huit blessures, le Capitaine **de DÉLOSANE** fait 80 prisonniers avec sa compagnie et reçoit une blessure.
Le 15 juillet, le Régiment prend une part très active à la bataille de Wellinghausen, le Capitaine **de CAMBIS** y est blessé de deux coups de sabre ; les Lieutenants **de la CARONE** et **MORRY** sont aussi blessés, le dernier très grièvement,
Le 15 août, Luckner attaque M. **de BELZUNCE** sur les hauteurs d'Uslar, entre Höxter et Göttingen ; les drapeaux de l'infanterie sont pris par l'ennemi. Le marquis **de CRÉQUI,** Mestre de Camp du Régiment, est désespéré. Le Maréchal des logis **ROGER** part au galop avec son camarade **CRUZE** et le dragon **DABAUT**, et tous les trois reviennent avec un drapeau repris, qu'il remettent à leur Mestre de Camp charmé de la bravoure de ses dragons.

1762. — Au printemps de cette année, le Maréchal **de SOUBISE**, posté à Corbach avec 80.000 hommes, s'avance sur la Dimel, est battu à Wilhelmstadt le 24 juin ; il rétrograde sur Cassel et ensuite sur Francfort. Dans cette retraite, un détachement dont faisait partie le Régiment eut une

affaire, le 1er juillet, près du château de Homberg ; le Capitaine **de SAINT-MAURIS** y reçut deux coups de sabre.
Le 3 novembre, les préliminaires de la paix étant signés, le Régiment prend garnison à Strasbourg.

Le 21 décembre de la même année, les régiments sont mis sur le pied de paix et réorganisés à 8 compagnies formant 4 escadrons.
La Compagnie se compose de : 1 Capitaine, 1 Lieutenant, 1 Sous-Lieutenant, 4 Maréchaux des logis, 1 Fourrier, 8 Brigadiers, 8 Appointés, 24 Dragons et 1 Tambour, soit 46 hommes dont 30 montés et 16 à pied. En temps de guerre, le Roi fixe le nombre des chevaux et des dragons.
L'Etat-Major comprend : 1 Mestre de Camp, 1 Lieutenant-Colonel, ayant chacun une compagnie : 1 Major, 2 Aides-Majors, 2 Sous Aides Majors ; 1 Trésorier, 1 Quartier-Maître et 4 Porte-Guidon. En temps de guerre, il y a en plus 1 Aumônier, 1 Chirurgien.
Tous les régiments de Dragons prennent l'habit vert avec boutons à numéro, (n° 4 pour les Dragons du Roi) et couleur distinctive pour le collet, les revers et les parements (rose pour les Dragons du Roi), la veste et la culotte en peau couleur chamois, le manteau gris blanc, le casque en cuivre sans visière avec crinière noire ; l équipage du cheval est vert avec galon de la couleur distinctive.

La paix est conclue définitivement à Paris, le 10 février 1763.
Le Régiment se rend en 1764, à Albi ; en 1766, à Avesnes ; en 1767, à Douai, puis à Valenciennes ; en 1770, à Saint-Dizier ; en 1771, à Vassy ; en 1772, à Besançon. L'ordonnance du 17 avril ramène les régiments à 12 compagnies formant 3 escadrons avec un effectif de 48 officiers, 408 sous-officiers et soldats ; en 1773, il est à Lille ; en 1775, à Pont-Saint-Maxence, Senlis, Pontoise et Mantes ; en 1776, à Hesdin et Ardres.

Sous le ministère du comte **de SAINT-GERMAIN,** par ordonnance du 25 mars 1776, 7 régiments de cavalerie sont convertis en Dragons, ce qui porte a 24 le nombre de ces régiments. Les régiments sont à 6 escadrons, savoir : 4 de Dragons, 1 de chasseurs à cheval et 1 escadron auxiliaire, en quelque sorte, formant escadron de dépôt (celui-ci supprimé en août suivant). Les escadrons de chasseurs sont fournis par la suppression des légions mixtes, qui avaient été organisées en 1758, pendant la guerre de Sept Ans. Le Régiment reçoit le 4e escadron de la Légion Royale.
Composition de l'Etat-Major : Un Colonel-Commandant, 1 Colonel en second, 1 Lieutenant-Colonel, 1 Major, 1 Quartier-Maître trésorier, 2 Porte-Guidon, 1 Adjudant, 1 Chirurgien, 1 Aumônier, 1 Maître maréchal expert, 1 Maître sellier, 1 Armurier.
Composition de l'escadron : 1 Capitaine-Commandant, 1 Capitaine en second, 1 Lieutenant, 1 Lieutenant en second, 2 Sous-Lieutenants, 1 Cadet-Gentilhomme, 1 Maréchal des logis chef, 2 Maréchaux des logis, 1 Fourrier écrivain, 8 Brigadiers, 152 Dragons ; 2 Trompettes, 1 Frater, 1 Maréchal ferrant.

1778. — Les Dragons du Roi sont à Falaise, puis à Saintes ; en 1779, à Landernau, puis à Angers. L'ordonnance du 21 février 1779 fixe l'uniforme des Dragons à un habit à la française en drap vert foncé, veste de drap blanc, culotte de peau blanche, bottes, manteau en drap blanc gris piqué de bleu, col de basin blanc, gants jaunes, casque en cuivre, buffleteries blanches, schabraque en peau de mouton. Comme couleur distinctive, le Régiment du Roi a le col, les revers, les parements et les doublures roses, sabre droit. L'escadron de chasseurs est retiré pour concourir à la formation de régiments de chasseurs.

1780. — Le Régiment est à Auch.

1782. — A Libourne.

1784. — A Sarreguemines. Une nouvelle organisation est donnée aux régiments par l'ordonnance du 8 août 1784 : ils ont 4 escadrons formant chacun 2 compagnies.
L'Etat-Major comprend : 1 Mestre de Camp commandant, 1 Mestre de Camp en second, 1 Lieutenant-Colonel, 1 Major, 1 Quartier-Maître trésorier, 4 Porte-Guidon, 2 Adjudants, 1 Chirurgien-Major, 1 Aumônier, 1 Maître maréchal ferrant, 1 Maître sellier, 1 Maître armurier.
Chaque escadron comprend : 2 Capitaines, 2 Lieutenants, 2 Sous-Lieutenants, 1 Maréchal des logis chef, 4 Maréchaux des logis, 1 Fourrier, 8 Brigadiers, 8 Appointés 2 Trompettes, 144 hommes sur le pied de guerre, 1 Tambour, 1 Maréchal ferrant.
Au 11 septembre l'effectif est de 453 hommes et 421 chevaux.

L'uniforme reste sensiblement le même ; les bottes sont demi-fortes, à éperons d'une seule pièce de 5 pouces de longueur. Les officiers portent des épaulettes qui existaient déjà pour l'infanterie depuis 1762.
L'ordonnance du 1er octobre 1786 apporte quelques modifications à la tenue : le casque reçoit un bandeau de peau de chien marin, il est orné d'une houppette en laine : rouge pour le 1er escadron, bleu céleste pour le 2e, rose pour le 3e, souci pour le 4e, blanche pour l'Etat-Major.

1788.— Le Régiment est à Albi et à Castres. L'ordonnance du 1er avril porte que l'Etat-Major comprend : 1 Colonel, (le nom de Mestre de Camp est supprimé) 1 Lieutenant-Colonel, 1 Major, 1 Major en 2e. Il n'est rien changé dans l'organisation des escadrons ; cependant, chaque régiment étant chargé à cette époque de fabriquer le pain de munition, l'effectif est augmenté d'un Maître Boulanger et de 6 Boulangers.

Le 1er mai une ordonnance transforme 6 régiments de Dragons en Chasseurs ; il ne reste que 18 régiments de Dragons savoir : »

COLONEL-GÉNÉRAL (1668).
MESTRE DE CAMP-GÉNÉRAL (1674).
ROYAL (1656).
LE ROY (1744).
LA REINE (1673).
DAUPHIN (1673).
MONSIEUR (1676).
ARTOIS (1675).
ORLÉANS (1718).
CHARTRES (1672).
CONDÉ (1635).
BOURBON (1659).
CONTI (1667).
PENTHIÈVRE (1673).
LORRAINE (1673).
ANGOULÊME (1674).

NOAILLES (1688).
SCHOMBERG (1743).

1789. — Roi-Dragons est à Aix.

1790. — Il est à Albi et à Castres. Un décret du 22 octobre de cette année, porte que les guidons auront une cravate tricolore au lieu d'une blanche qu'ils avaient auparavant. La députation fournie par le Régiment à la Fête de la Fédération Générale du 14 juillet fut composée ainsi :

BROCHIER, Lieutenant.	FIEUSE, appointé.
BERNIÈRE, Maréchal des logis chef.	DELMAS, appointé.

Ancestramil